

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION QUI S'EST DÉROULÉE
À LA VIEILLE EGLISE DE BONNIEUX LE 21 JUIN 2011.

Etaient présents :

Mme Marie-Claude Léonelli, Conservatrice des Objets et Antiquités et Objets d'art et Membre de la Commission Diocésaine d'Art Sacré,

Mme Anne Lambert, Membre de l'Association pour la restauration de la vieille église de Bonnieux,

Mme Viviane Mc Creery, Membre de l'Association pour la restauration de la vieille église de Bonnieux,

Mme Évelyne Casalis, Représentant l'Association Paroissiale de Bonnieux,

Monseigneur André Reyne, Membre de la Commission Diocésaine d'Art Sacré,

Père Daniel Bréhier, Responsable de la Commission Diocésaine d'Art Sacré,

Père Robert Chave, Membre de la Commission Diocésaine d'Art Sacré,

Père Jean-Noël Roux, Membre de la CDAS,

Père Marc Quatrefages, Membre de la CDAS,

M. Michel Passebois, Membre de la CDAS,

M. Jérôme Casalis, Premier adjoint à la Mairie de Bonnieux,

Père Basile Amari, Curé de Bonnieux,

M. Vincent Gils, Sacristain à l'église de Bonnieux,

M. Sylvestre Garin, Architecte du patrimoine en charge de l'étude préalable à la restauration.

Sont excusés :

M. Michel Hayez, Membre de la CDAS,

M. Jean-Paul Kozlowski, Président de l'Association pour la restauration de la vieille église de Bonnieux,

M. Bernard Gils, Sacristain à l'église de Bonnieux.

Introduction du père Bréhier

Pour une célébration « digne et belle » : le **père Bréhier** fait une introduction à la réunion en rappelant que la restauration d'une église permet l'épanouissement de l'expression esthétique et qu'elle contribue ainsi à l'élévation de l'âme.

Il rappelle que la Commission Diocésaine soutient les projets de restauration grâce à la participation active et régulière de ses membres.

La Commission Diocésaine fait œuvre de mémoire et permet de comparer et de rapprocher certains projets de restauration similaires.

M. Casalis rappelle le contexte et l'objet des travaux réalisés ces dernières années dans l'église.

Il rappelle également le contexte de la commande d'étude préalable à la restauration générale de l'église à S. Garin, Architecte du Patrimoine.

M. Garin présente l'objet de sa mission d'étude en précisant que celle-ci porte uniquement sur les ouvrages bâtis de l'église et non sur ses éléments mobiliers. L'objet de cette réunion étant de porter à la connaissance les grandes orientations de cette étude préalable aux membres de la commission et ainsi de recueillir leurs remarques et avis à ce sujet.

M. Garin présente les objectifs de la mission d'étude qui lui a été confiée en déclinant comme suit :

Une étude portée sur les archives et l'histoire de l'édifice ainsi que de son évolution

Un diagnostic technique et structurel de l'édifice,

Un diagnostic complété à l'aide d'analyses notamment en ce qui concerne la nature des désordres observées dans les enduits et les badigeons,

L'élaboration d'un rapport argumenté permettant de quantifier et qualifier les travaux de confortement, de mise en sauvegarde, de restauration, puis enfin d'embellissement, le tout en dressant un phasage et une hiérarchie des interventions selon le degré et l'importance des désordres constatés.

M. Garin précise ainsi les quatre grandes zones de désordres importants de l'église, toutes liées à la présence (ou à la rémanence) de l'eau dans les ouvrages maçonnés, avec par ordre décroissant les constatations suivantes :

1. Les désordres provenant des éléments de couvertures (pente insuffisante, pierres poreuses) et de l'absence de relevés d'étanchéité contre les murs mitoyens aux toitures,

ainsi que l'incidence de ces désordres sur les enduits et les badigeons à l'intérieur de l'église, mais aussi sur certains éléments du mobilier (comme le retable sculpté situé contre la baie axiale du chœur aujourd'hui obturée).

2. Les désordres provenant de la différence des niveaux de sols entre intérieur et extérieur à l'église. Il s'agit essentiellement de désordres constatés sur la partie sud de l'édifice avec la présence successive de l'ancien cimetière, puis de la calade sud de la ruelle située à environ 1 m au dessus du niveau du sol de la chapelle de la Vierge.

3. Les désordres constatés dans le clocher : les défauts d'étanchéité des baies et des planchers supérieurs du clocher occasionnent une série de désordres (d'aspects et structurels) sur les ouvrages maçonnés.

4. Enfin les désordres constatés sur les sols pavés à l'intérieur de l'église et probablement consécutifs - du moins en partie - à la présence de caveaux sous l'église.

M. Garin précise que les travaux d'assainissement permettront également de revoir les conditions d'alimentation et de mise aux normes électriques et paratonnerre ; il envisage l'alimentation électrique et luminaires, à l'intérieur de l'église, depuis les parties supérieures des voûtes et le long des différents arcs.

Les travaux de restauration et d'embellissement ne pourront être engagés qu'après une période probatoire permettant aux supports sinon de « sécher » du moins de s'assainir progressivement.

Divers points sont ensuite abordés.

M. Gils indique que les cloches sont respectivement datées de 1701, 1769, 1832 et 1893. Les suspensions (moutons) des deux cloches du XIX^{ème} siècle ont été récemment restaurées.

Mme Léonelli précise qu'un dossier de protection des cloches a été établi par **M. Eric Brottier**, technicien-conseil de la Direction du Patrimoine, et que la procédure de classement est toujours en cours d'instruction à Paris.

A une question sur les fissures de la façade occidentale, **S. Garin** répond qu'elles n'engendrent pas à ce jour d'inquiétude pour la stabilité générale de l'édifice ; les témoins n'ont pas bougé mais doivent être surveillés par le service technique de la ville ces fissures devront être obturées et les témoins laissés en surveillance à titre préventif.

M. Garin annonce qu'une découverte inopinée a été faite dans la première travée de l'église permettant de mettre en évidence la présence de plusieurs couches successives

de badigeon. Une étude stratigraphique devra permettre de préciser l'importance des badigeons et des éventuelles couches picturales dès la première phase d'investigation et ce avant toute autre intervention.

M. Gils précise que les couches d'enduits des trois chapelles latérales nord ont été grattées lors d'une campagne de travaux en 1982.

La discussion s'engage sur le retable du chœur de l'église de Bonnieux, pièce unique et très importante, classée MH.

Le Père Bréhier indique que la représentation de la transfiguration du Christ n'est pas sans rappeler un groupe sculpté autrefois dans le chœur de l'église Saint-Didier à Avignon.

M. Gils ajoute que l'église XIX^e du village est dédiée à la Transfiguration.

Mme Léonelli rappelle que les travaux sur le retable, très fragilisé, sont prioritaires et urgents, et qu'ils pourront être menés en atelier conjointement aux travaux réalisés à l'intérieur de l'église, le démontage étant inévitable pour traiter comme il se doit la baie bouchée.

M. Casalis estime que le tableau attribué à Nicolas Mignard devra également être restauré.

Mme Lambert indique que l'association est en train de préparer un dossier de mécénat spécifique dans le but de compléter les subventions de l'État pour financer les prochains travaux de restauration de la Vieille Église, qui seront préconisés, suivant leurs urgences, par M. Sylvestre GARIN dans son étude préalable

Le Père Bréhier rappelle que la Commission Diocésaine est très sensible aux pièces du mobilier liturgique, et que le Maître Autel doit être « à la hauteur » de la qualité intérieure de l'église et correspondre aux besoins de la liturgie.

M. Casalis rappelle à ce titre que la communauté maintient le plus possible l'ensemble des cérémonies dans la vieille église, et que le caractère sacré de ce lieu de culte est préservé et maintenu. L'affectation au culte de ce lieu n'est pas remise en cause par le projet de restauration.

Sur une question du **P. Roux** à propos de l'orgue, **M. Gils** relate en quelques dates clefs son historique (construit par Joseph Isnard en 1777-78) et les conditions d'achat (1842), de transport depuis Marseille, et de reconstruction à son emplacement actuel. Il précise que le clavier – à priori seul cas connu en France – commence par un Fa.

M. Casalis indique que la recherche de mécènes pour des travaux de restauration

spécifiques à cet orgue a été lancée. Une étude préalable a été faite l'an dernier.

M. Gils s'interroge en ce qui concerne la baie axiale du pignon Ouest de l'église et l'effet des amplitudes thermiques sur les bois de l'orgue.

M. Garin répond qu'en effet ce problème, ainsi que la qualité du plancher de la tribune doivent être considérés comme une priorité compte tenu de l'effet du soleil sur les bois. L'étanchéité de la baie devra être vérifiée après que les échafaudages aient été posés sur la façade.

M. Garin évoque la question de la reconversion (voire d'un projet de création pour les vitraux) des autres baies aujourd'hui dépourvues de vitres ou encore dépourvues de protection contre la pluie (comme la chapelle de la famille Anselme par exemple).

Mme Léonelli rappelle les difficultés rencontrées lors de tels projets, dues notamment à la qualité et à la teinte des verres employés (industriels), souvent source de déception.

En réponse à une observation de M. Gils, Mme Léonelli estime que les bustes reliquaires de saint Protais et saint Gervais devraient être remis en place dans l'église ; l'ensemble de la commission souhaite qu'une nouvelle démarche soit faite auprès des héritiers de la personne qui les détenait, ainsi qu'un buste de saint Antoine.

Le Père Bréhier demande que les ossements actuellement visibles dans le caveau du bas-côté sud soient inhumés dans un petit caveau prévu à cet effet.

M. Garin observe qu'en l'absence de support et de plancher, les bois des stalles et des sièges du chœur s'altèrent et les assemblages se défont. S. Garin demande si la restitution d'un plancher en lieu et place des traces de l'ancien plancher encore bien visibles sur les dalles au sol pourrait être envisagé sans gêner le ou les célébrants lors des offices.

Cela paraît envisageable mais le P. Bréhier précise que l'aménagement du chœur doit être pensé avec le conseil pastoral.

M. Gils indique qu'il possède des clichés qui attestent bien de la présence de ce plancher et de ses dimensions générales.

Le Père Bréhier, après avoir remercié l'ensemble des participants à cette réunion, lève la séance vers 16 h 45.